

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement de l'École hôtelière de la Capitale tenue au 7, rue Robert-Rumilly à Québec, le 25 novembre 2020 de 15 h 30 à 16 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs :

Mario Côté, Philippe Coudroy, Sylvie Daigle, Évelyne Fortier (à distance), Frédérique Ménard (à distance), Olivier Robichon, Micaël Papillon et Justin Pelchat

Sont également présents, Denis Castonguay directeur, Kévin Therrien gestionnaire administratif de même que Sara Savard-Gauthier directrice adjointe.

## PROCÈS-VERBAL

### 1. **Mot de bienvenue**

Monsieur Castonguay ouvre la séance et cède la parole au président Monsieur Mario Côté, celui-ci souhaite la bienvenue aux membres, dans ce contexte de pandémie.

### 2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté avec l'ajout du point **12.1; présentation des demandes syndicales.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Justin Pelchat appuyé par Isabelle Légaré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE : 07/11/20

### 3. **Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2020**

Le procès-verbal est adopté sans changement.

Sur la proposition de Justin Pelchat, appuyé par Olivier Robichon,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE : 08/11/20

### 4. **Déclaration d'intérêt des membres** **(CE 20/21-03)**

Se référant au document déposé sous la cote CE 20/21-03, M. Denis Castonguay présente le formulaire de dénonciation d'intérêt et invite les membres à le compléter si nécessaire, en cours d'année scolaire, afin d'éviter tout conflit d'intérêts au sein du CE.

Une copie a été envoyée par courriel aux membres du CE. Une fois le document complété, veuillez le retourner à la secrétaire du CE.

**5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024** 📁 (CE 20/21-04)

Se référant au document déposé sous la cote CE 20/21-04 et selon la Loi sur l'instruction publique, article 211, M. Castonguay présente comme chaque année à la même période, la démarche de consultation du CSSC concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

À la page 24 du document, notre école est mentionnée, ceci définit notre mission, c'est semblable à l'an dernier.

La prévision des effectifs et le CFA (capacité fonctionnelle d'accueil) sont inscrits dans la dernière colonne.

L'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024 tel que présenté est proposée par Philippe Coudroy, proposition appuyée par Olivier Robichon.

CE : 09/11/20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. Acte d'établissement 2021-2022** 📁 (CE 20/21-05)

Se référant au document déposé sous la cote CE 20/21-05, et selon la Loi sur l'instruction publique articles 39, 40, 100, 101 et 211, M. Castonguay dépose la consultation du Centre de services scolaire, modification de l'acte d'établissement pour l'année 2021-2022.

En annexe figure la liste détaillée de nos locaux, aucun changement cette année comparativement à l'an dernier explique M. Castonguay.

L'adoption de l'acte d'établissement 2021-2022, tel que présenté, est proposée par Olivier Robichon, proposition appuyée par Justin Pelchat.

CE : 10/11/20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. Bilan 2019-2020 et comparatif avec les années antérieures**

M. Castonguay présente comme chaque année au mois de novembre, le bilan de l'année qui s'est terminée.

En tant qu'introduction, il mentionne que nous avons eu une année en deux temps. Jusqu'au 13 mars, tout allait bien. En janvier nous avons 322 ETP, grâce au taux de persévérance, nous avons une légère hausse et nous prévoyions pouvoir utiliser le fonds d'aide à la FP.

Après le 13 mars, nous avons essuyé de grosses pertes en matière première, les élèves qui n'étaient pas en classes, etc. La pandémie nous coûtera très cher.

M. Kevin Therrien présente le document des résultats financiers. Nous pouvons constater que la moitié du déficit est dû à la baisse des ETP causée par le confinement et la fermeture de l'école.

Une question est ressortie en rapport avec ce déficit vertigineux et les solutions à venir.

M. Castonguay informe les membres qu'un comité provincial est prévu pour venir en aide aux centres FP et revoir leur financement. Le ministre prévoirait des sommes à venir en avril 2021 pour la FP.

Finalement M. Therrien dépose le graphique de l'évolution de la clientèle et le tableau des résultats financiers pour les années 2009 à 2020. Celui-ci explique la baisse de notre clientèle au fil du temps.

**8. Plan d'accompagnement**

M. Castonguay nous apprend que la démarche se poursuit avec la direction générale pour cette année.

**9. Formation pour les membres du CE**

M. Castonguay, nous avise que les directions ont reçu une offre de formation adressée aux membres du CE. Il suggère à tous de la suivre.

**10. État de situation SAE (Service aux entreprises)**

M. Micaël Papillon, conseiller en orientation et responsable du service aux entreprises, nous précise que tout va très bien. Nous générons des profits nets pour chaque cours, surtout dans le programme de *Sommellerie* puisque les groupes sont à pleine capacité.

**11. Volet international**

M. Castonguay nous fait remarquer que tous les stages ont été annulés ou reportés en raison de la pandémie.

Selon Micaël Papillon, une cohorte de Marocains devrait arriver cet hiver. Plusieurs élèves étrangers sont attendus en janvier, dont 14 dans le programme de *Pâtisserie*.

**12. Autres sujets**

**12.1 Présentation des demandes syndicales**

Mme Isabelle Légaré, enseignante dans le programme de *Pâtisserie* et représentante (substitut) syndicale pour les enseignants, nous présente les demandes syndicales des enseignants.

La majorité des membres préfèrent s'abstenir de se positionner.

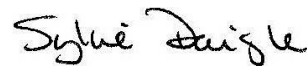
**13. Levée de l'assemblée**

M. Côté nous fait part de son contentement d'être parmi nous en présentiel et remercie les membres de leur participation. Il nous présente ces souhaits de Joyeuses fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.



MARIO CÔTÉ  
PRÉSIDENT



SYLVIE DAIGLE  
SECRÉTAIRE

*N.B. L'usage du masculin est utilisé afin d'alléger le texte, et ce, sans discrimination au genre féminin*